

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/12/2016

Le Conseil Municipal de Saint Esteben s'est réuni le 07 décembre 2016 à 20h30 sous la présidence de Madame Régine LARRANDA, Maire.

Présents : BIDEGARAY Sylvie, DAMESTOY Jean-Pierre, DUHALDE Jean-Michel, HARISTOY Jean-Marie, DUHART Mathias, BISCAY Nicolas, DURRUTY Jean-Michel, GARAT Jean- Lucien, LESIEUR David.

Absents excusés PETRISSANS Maire-Luce; Secrétaire de séance : BIDEGARAY Sylvie

Début de séance : 20h30

Débat PADD

Lors de la séance du 7 décembre 2016, les membres du CM de St Esteben ont débattu sur le PADD du futur PLUi du territoire d'Hasparren.

Le projet, dans sa grande majorité, a été acté.

Cependant, le paragraphe 3.1. de l'axe 3 a suscité remarques et interrogations en rapport avec le massif Eltzarruze.

Le maire précise qu'un zonage spécifique du massif préservant strictement la vocation naturelle, agricole (pâturage extensif et écobuage qui contribuent à façonner et préserver ce paysage de landes, sans création de bâtiment et de route hormis l'aménagement raisonné de l'existant), ou forestière pourra être prévu dans le futur PLUi.

Eu égard à la nature calcaire du massif d'Eltzarruze et à la fragilité de sa nappe phréatique (présences du captage principal, Uhaldegaraia à St Esteben, du SIAEP de l'Arberoue), à sa présence dans le paysage de la partie amont de la vallée de l'Arberoue, le conseil municipal réitère sa volonté de préserver ce site remarquable.

Le CM tient à inscrire de manière explicite dans le PLUi sa détermination qui dépasse " l'objectif de préserver strictement les réservoirs de biodiversité" évoqué dans la partie 3.1 de l'axe 3, inscrit dans le PADD. Il souhaite se prémunir de la mise en place d'une carrière sur le massif d'Eltzarruze, sans pour autant contraindre les activités agricoles existantes (pastoralisme extensif, soutrage et écobuage maîtrisé) ni la gestion de la ressource en eau potable par le SIAEP de l'Arberoue (possibilité pour cette structure, et uniquement pour elle, d'aménager ou de créer tout ouvrage nécessaire à la gestion et au stockage d'eau) et demande à ce que cela soit noté clairement sur le document.

Délégué communautaire

La désignation des conseillers communautaires représentant la Commune de ST ESTEBEN au sein de l'EPCI sera réalisée en tenant compte de l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

Le 1^{er} dans l'ordre du tableau, Régine LARRANDA, sera conseiller communautaire titulaire et second, Jean-Michel DUHALDE, sera conseiller suppléant.

Décisions modificatives

Comme chaque fin d'année, une DM s'impose pour réajuster quelques postes.

Voté à l'unanimité

Convention pour l'échange d'information foncière

L'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) a souhaité mettre en place une plateforme SIF (Système d'Information Foncière) pour les déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) dès leur réception en mairie sur l'ensemble du Pays Basque.

Voté à l'unanimité

Convention tripartite pour la mise à disposition du chapiteau d'Helette

La Commune de HELETTE a acquis auprès de la Communauté de Communes d'Hasparren, un chapiteau modulable. Cette acquisition était subordonnée à la mise à disposition des communes de ST ESTEBEN et ST MARTIN D'ARBEROUE sous réserve d'un partage des frais.

Une convention tripartite de mise à disposition doit être signée pour mettre en forme cette mise à disposition.

Voté à l'unanimité

Contrat groupe d'assurance statutaire pour les fonctionnaires affiliés à la CNRACL et les agents affiliés au Régime Général de la Sécurité Sociale

Adhésion à compter du 01/01/2017 pour une durée de 4 ans aux contrats d'assurance-groupe pour les agents de la collectivité.

Voté à l'unanimité

Sujets divers

- ➔ Un point travaux voirie, église, école en cours a été réalisé
- ➔ Point programme collecte déchets 2017
- ➔ Commission Locale d'Écobuage (CLE): mise ne place d'une CLE dont la première réunion a été fixée au 14/12 pour le programme d'écobuage de la saison 2016/2017
- ➔ Avant-projet sécurisation du bourg : compte rendu du rendez vous avec les techniciens Conseil Départemental
- ➔ Fondation du patrimoine : le Maire informe qu'il envisage de faire passer un art dans la presse avec cet appel au don participatif pour les frais de travaux de l'église et un mot à tous les villageois
- ➔ Présentation de deux demandes pour la régularisation de chemins (changement d'assiettes)

Fait à ST ESTEBEN,

Affiché le 15 décembre 2016

Le Maire,